



Procès-Verbal de l'Assemblée permanente de Regards Citoyens

Convoquée par son Conseil d'Administration, l'association Regards Citoyens s'est réunie en Assemblée permanente le mercredi 30 janvier 2019 conformément à l'article 6 de ses statuts.

Conformément à l'article 8, l'Assemblée a pris la décision, dans le cadre de l'opération de transparence de l'IRFM débutée le 16 mai 2017, et suite à la communication par le Tribunal Administratif de Paris de son jugement d'incompétence, de faire appel de cette décision devant le Conseil d'État ainsi que toutes actions nécessaires à la bonne tenue des procédures engagées.

MM. David Gayou, Nicolas Joyard, Tanguy Morlier et Benjamin Ooghe-Tabanou, et Mme Suzanne Vergnolle, tous cinq membres du Conseil d'Administration, étant présents lors de cette assemblée, cette décision a valeur de décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration donne mandat à chacun de ses cinq membres pour mener à bien toutes les actions nécessaires pour la bonne tenue de la procédure devant le Conseil d'État et notamment pour mandater Maître Olivier Coudray, avocat au Conseil, pour représenter l'association devant le Conseil d'État et déposer au nom de l'association toutes écritures nécessaires.

David GAYOU, administrateur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Gayou', written over a light blue rectangular background.

Benjamin OOGHE-TABANOU, administrateur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Ooghe-Tabanou', written over a light blue rectangular background.

Suzanne VERGNOLLE, administratrice

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Vergnolle', written over a light blue rectangular background.